



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 24 septembre 2024]**

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

**Absents :** Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

**N° 095/ 2024**

*Secrétaire de séance : Christelle HARDY*

### **OBJET DE DELIBERATION : Acquisition d'un puits sis Rue Henri Matisse**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il est envisagé de procéder à l'acquisition d'un puits situé au niveau de la parcelle cadastrée section BX numéro 753, sise Rue Henri Matisse à Gaillac. L'emprise à acquérir est matérialisée en jaune sur le plan en annexe.

Ce puits constitue un élément de patrimoine à part entière. Cette acquisition permettra d'assurer sa préservation et sa mise en valeur au sein du quartier de l'Hortalisse.

Par courrier en date du 13 avril 2023, la Commune a proposé à la SAS Le Toit Rabastinois représentée par Monsieur Franck GUERRACHE (325, Route de Foncoussières, 81 800 RABASTENS), propriétaire actuel du bien, de procéder à l'acquisition de ce puits selon les modalités suivantes :

- Délimitation d'une emprise de 1 m de part et d'autre du puits pour une surface totale à acquérir d'environ 14m<sup>2</sup>,
- Acquisition à l'euro symbolique,
- Frais de géomètre pris en charge par la Commune (nouveau bornage pour division du lot A),
- Frais de notaire pris en charge par la Commune.

Par retour en date du 02 mai 2023, Monsieur Franck GUERRACHE a accepté la cession du puits selon les modalités proposées par la Commune.

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

**D'AUTORISER** l'acquisition du puits appartenant à la SAS Le Toit Rabastinois représentée par Monsieur Franck GUERRACHE, pour un montant de 1€ (un euro),

**D'APPROUVER** les modalités d'acquisition telles que définies précédemment :

- Acquisition d'une emprise de 14m<sup>2</sup> (emprise en jaune sur plan annexé),
- Prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune,

**D'ACCEPTER DE CONFIER** la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître LABASSA, notaire à COUFOULEUX,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, au nom de la Commune, à signer tout acte et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**VOTES POUR : 31**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'acquisition du puits appartenant à la SAS Le Toit Rabastinois représentée par Monsieur Franck GUERRACHE, pour un montant de 1€ (un euro),

**APPROUVE** les modalités d'acquisition telles que définies précédemment :

- Acquisition d'une emprise de 14m<sup>2</sup> (emprise en jaune sur plan annexé),
- Prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune,

**ACCEPTE DE CONFIER** la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître LABASSA, notaire à COUFOULEUX,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, au nom de la Commune, à signer tout acte et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Christelle HARDY**



**Fait à Gaillac le 25 septembre 2024**